

Table_1626_23.jpg

M. DC. XXVI.

& de Mademoiselle de Montpensier, arrêté au Conseil. p. 377

Ce que le Roy dit à Monsieur son Frere. La réponse qu'il luy fit: Ce que Monsieur dit à la Royne sa Mere au sujet dudit Mariage: Et ce qu'il fit dire par son Chancelier à Madame de Guise, & à Mademoiselle de Montpensier.

Les Fiançailles, Espousailles, & consommation du mariage de Monsieur avec Madame de Montpensier. p. 379

Vers, feux de joye, & canonnades tirées, en jouissance dudit mariage. ibid.

Tristesse du Marechal d'Ornano & de Chalais sur l'accomplissement dudit Mariage. Des moyens qu'on a tenus pour l'empescher. Pourquoy le Cardinal de Richelieu n'a pas voulu donner le conseil du Mariage, ains seulement représenter au Roy ce qui se pouvoit dire pour & contre. Ce que dit le Roy en prenant la résolution du Mariage.

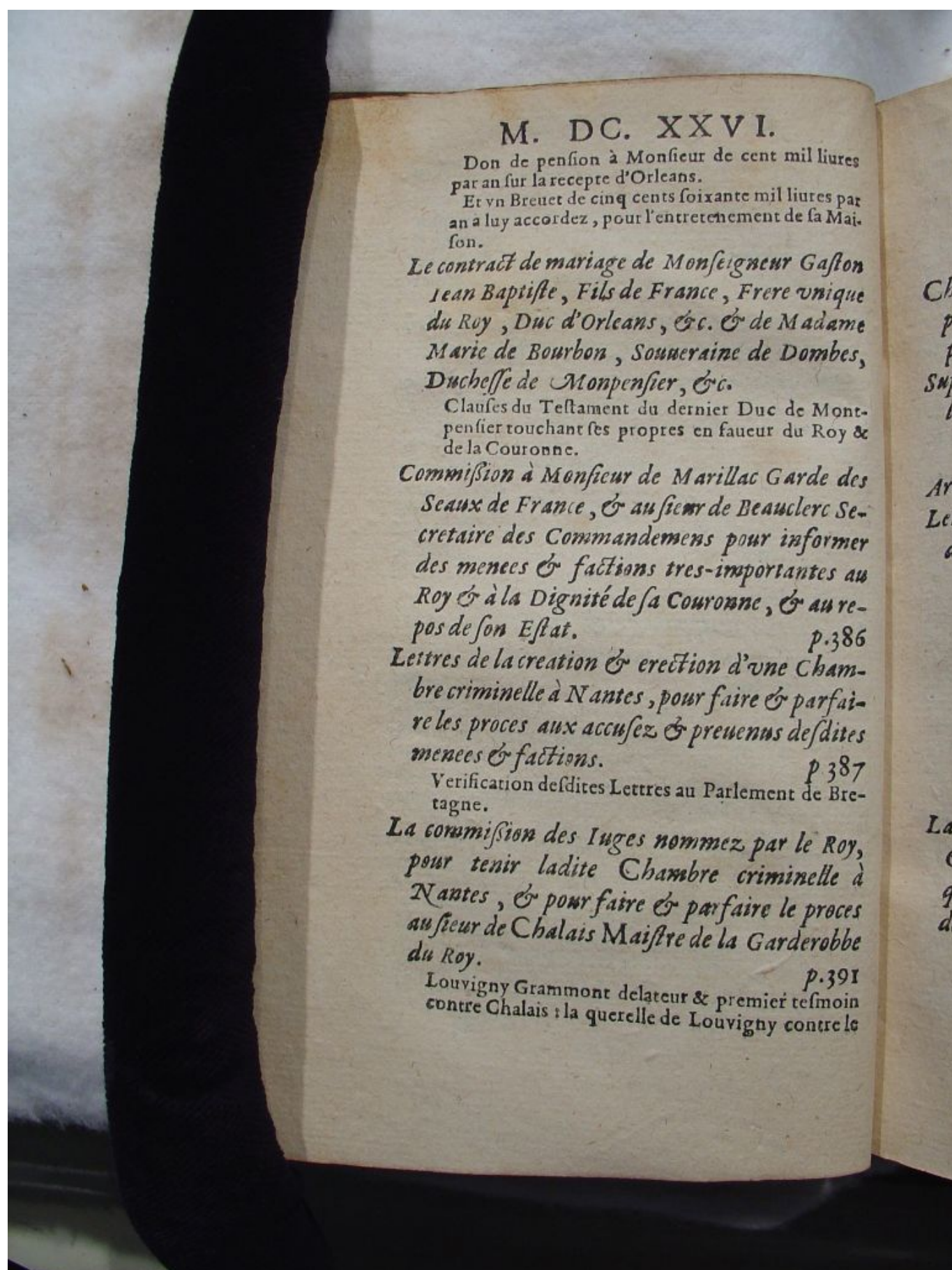
Les Lettres d'Appanage & entretenement de Monseigneur Gaston Fils de France, Frere unique du Roy. p. 385

Les Duchez d'Orleans & Chartres, & Côté de Blois donnez à Monsieur pour son Appanage aux droicts & tiltres de Pairie: Reservations. De la Jurisdiction des Exempts. Permission d'establiir vne Châbre des Comptes. Suppression de la Chambre des Comptes de Blois. Acceptation de l'Appanage, & renonciation à tous droicts, &c. Retour dudit Appanage à la Couronne faute de mâles. Permission de changer le nom & brizure de Duc d'Anjou. Permission de racheter les Domaines dudit Appanage engagez.

Autres Lettres par lesquelles le Roy audit Appanage ne se reserve aux nominations des Benefices que les Eueschez, & aux offices que les Preuosts des Mareschaux.

é iij

Table_1626_24.jpg



M. DC. XXVI.

Don de pension à Monsieur de cent mil liures
par an sur la recepte d'Orleans.

Et vn Breuet de cinq cents soixante mil liures par
an à luy accordez, pour l'entretènement de sa Mai-
son.

*Le contract de mariage de Monseigneur Gaston
Jean Baptiste, Fils de France, Frere unique
du Roy, Duc d'Orleans, &c. & de Madame
Marie de Bourbon, Souueraine de Dombes,
Duchesse de Montpensier, &c.*

Clauses du Testament du dernier Duc de Mont-
pensier touchant ses propres en faueur du Roy &
de la Couronne.

*Commission à Monsieur de Marillac Garde des
Sceaux de France, & au sieur de Beauclerc Se-
cretaire des Commandemens pour informer
des menées & factions tres-importantes au
Roy & à la Dignité de sa Couronne, & au re-
pos de son Estat.*

p. 386

*Lettres de la creation & erection d'une Cham-
bre criminelle à Nantes, pour faire & parfai-
re les proces aux accusez & preuenus desdites
menées & factions.*

p. 387

Verification desdites Lettres au Parlement de Bre-
tagne.

*La commission des Juges nommez par le Roy,
pour tenir ladite Chambre criminelle à
Nantes, & pour faire & parfaire le proces
au sieur de Chalais Maistre de la Garderobbe
du Roy.*

p. 391

Louvigny Grammont delateur & premier tefmoin
contre Chalais : la querelle de Louvigny contre le

M. DC. XXVI.

Duc de Candale. Chalais employe ses amis pour appaiser ceste querelle. Au sujet du combat qu'auoit eu Chalais contre Pontgibault partie se lie de trois contre trois entre Bouteville pour Chalais, & Thorigny pour Pontgibault. Thorigny & son Escuyer y perdent la vie.

Chalais confronté aux tesmoins qui auoient deposé contre luy, ne leur donne aucun reproche.

p. 402

Supplication au Roy faite par Madame de Chalais la mere pour son fils.

ibid.

Chalais mené du Chasteau au Presdial de Nantes, pour luy prononcér son Arrest de mort.

Arrest de condamnation contre Chalais. p. 404
Lettres patentes du Roy portant moderation dudit Arrest.

p. 406

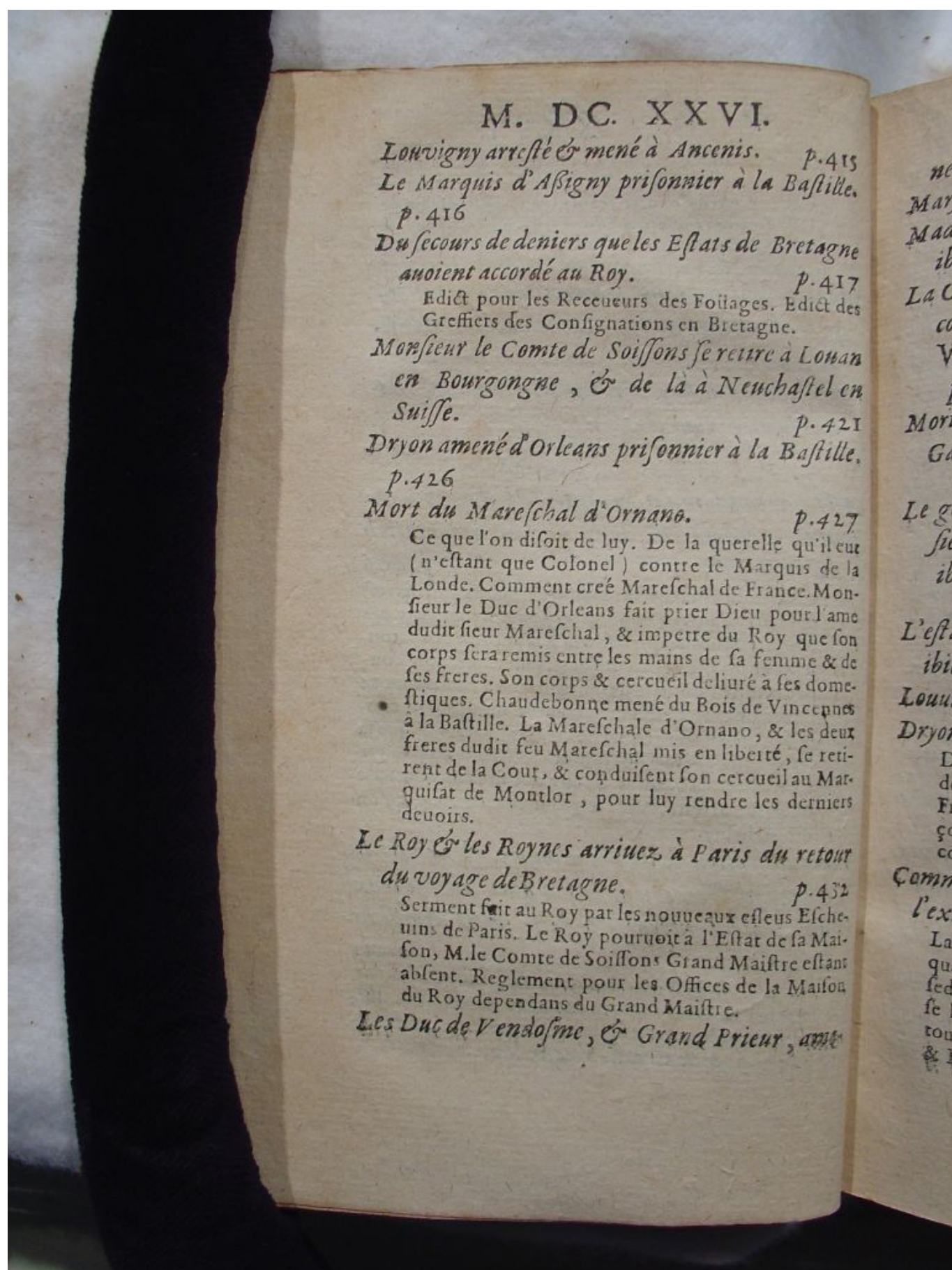
Ce que dit Chalais apres auoir entendu son Arrest de mort. Fait vne confession generale au Pere des Rosiers Minime qui l'assista à la mort. Ne se trouuant point d'Executeur dans Nantes pour luy couper la teste, on tire des prisons vn criminel pour l'executer. Il s'esmeut voyant sa moustache coupée. Reçoit trente-quatre coups auparauant que sa teste fust separée de son corps. Est enterré aux Cordeliers de Nantes. Songe que fit sa mere le iour qu'il fut arresté. Vers faits sur sa mort. Ce qu'on disoit de luy.

La conspiration de Philotas contre Alexandre le Grand mise en comparaison avec celle de ceux qui auoient entrepris de faire sortir Monsieur de la Cour.

p. 413

Ce que dit la Royne Mere à la mere de Chalais. Difference entre Metron Maistre de la Garderobbe d'Alexandre, & Chalais Maistre de la Garderobbe du Roy; & de Chalais avec la Mole.

Table_1626_26.jpg



M. DC. XXVI.

Louvigny arresté & mené à Ancenis. p. 415

Le Marquis d'Assigny prisonnier à la Bastille.
p. 416

*Du secours de deniers que les Estats de Bretagne
avoient accordé au Roy.* p. 417

Edict pour les Receueurs des Foilages. Edict des
Greffiers des Consignations en Bretagne.

*Monsieur le Comte de Soissons se retire à Louan
en Bourgongne, & de là à Neuchastel en
Suisse.* p. 421

Dryon amené d'Orleans prisonnier à la Bastille.
p. 426

Mort du Marechal d'Ornano. p. 427

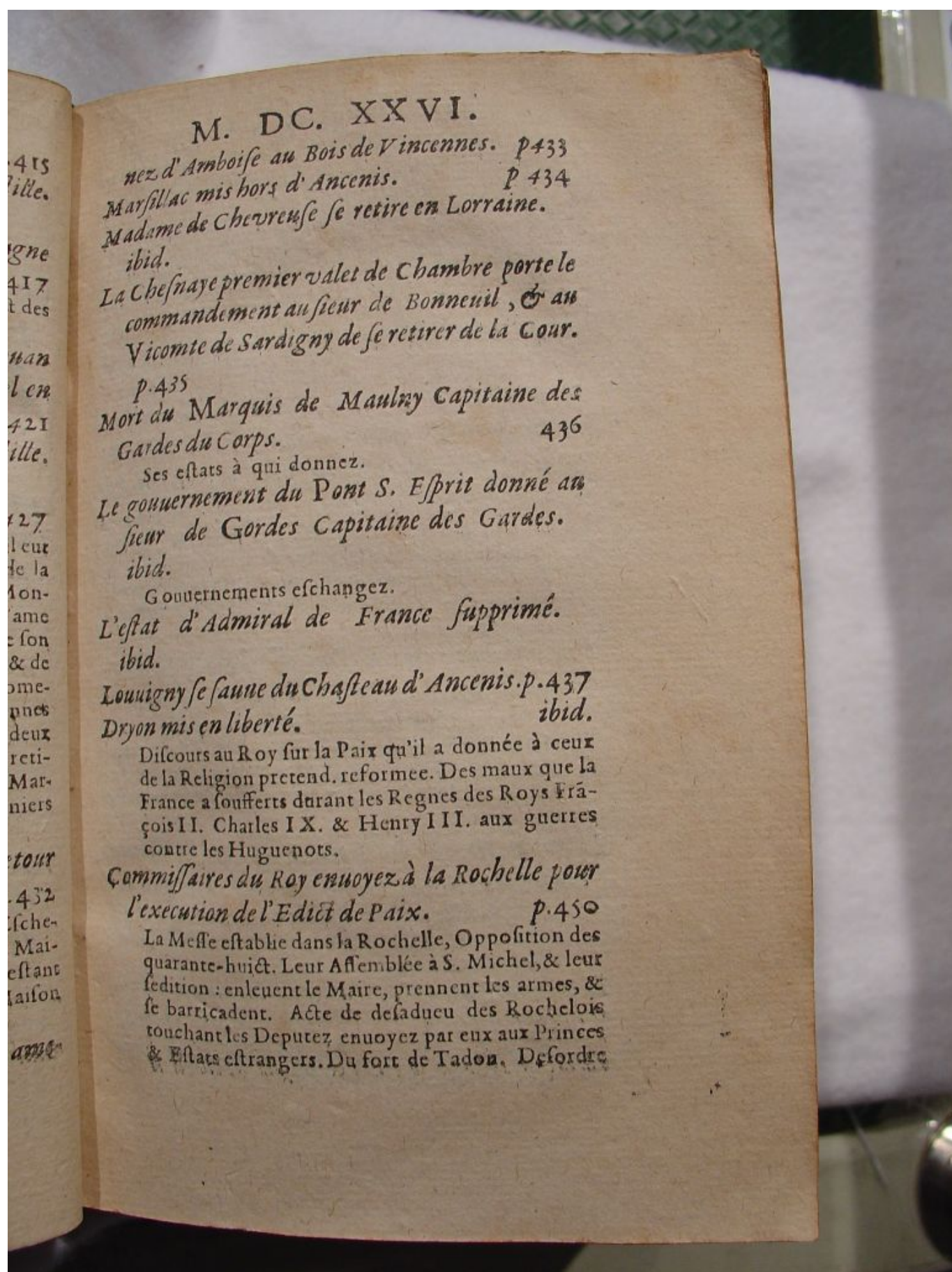
Ce que l'on disoit de luy. De la querelle qu'il eut
(n'estant que Colonel) contre le Marquis de la
Londe. Comment créé Marechal de France. Mon-
sieur le Duc d'Orleans fait prier Dieu pour l'ame
dudit sieur Marechal, & impetie du Roy que son
corps sera remis entre les mains de sa femme & de
ses freres. Son corps & cercueil deliuré à ses dome-
stiques. Chaudebonne mené du Bois de Vincennes
à la Bastille. La Marechale d'Ornano, & les deux
freres dudit feu Marechal mis en liberté, se reti-
rent de la Cour, & conduisent son cercueil au Mar-
quisat de Montlor, pour luy rendre les derniers
devoirs.

*Le Roy & les Roynes arrivez à Paris du retour
du voyage de Bretagne.* p. 432

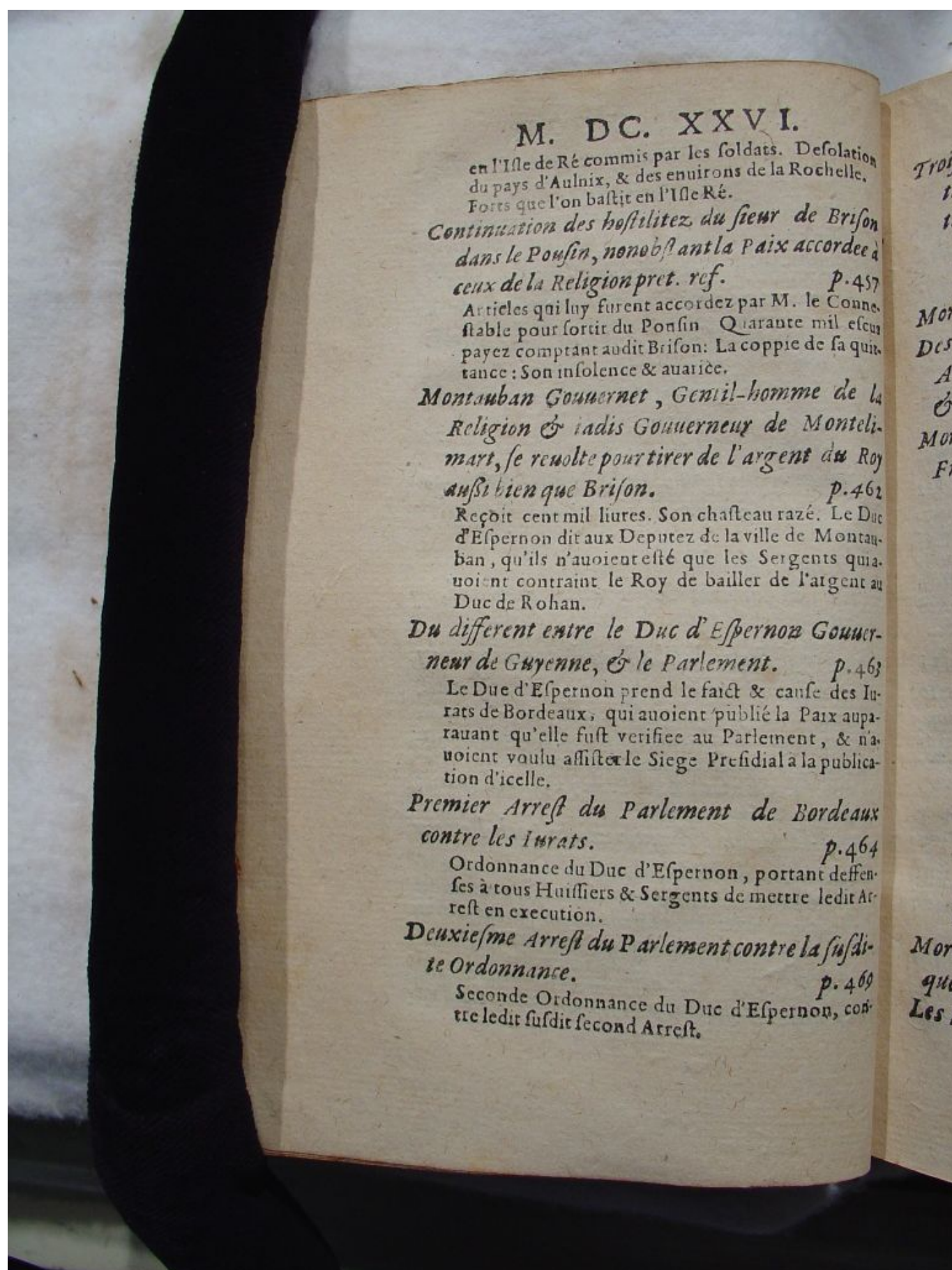
Serment fait au Roy par les nouveaux esleus Esche-
vins de Paris. Le Roy pouruoit à l'Estat de sa Mai-
son, M. le Comte de Soissons Grand Maistre estant
absent. Reglement pour les Offices de la Maison
du Roy dependans du Grand Maistre.

Les Duc de Vendosme, & Grand Prieur, amé

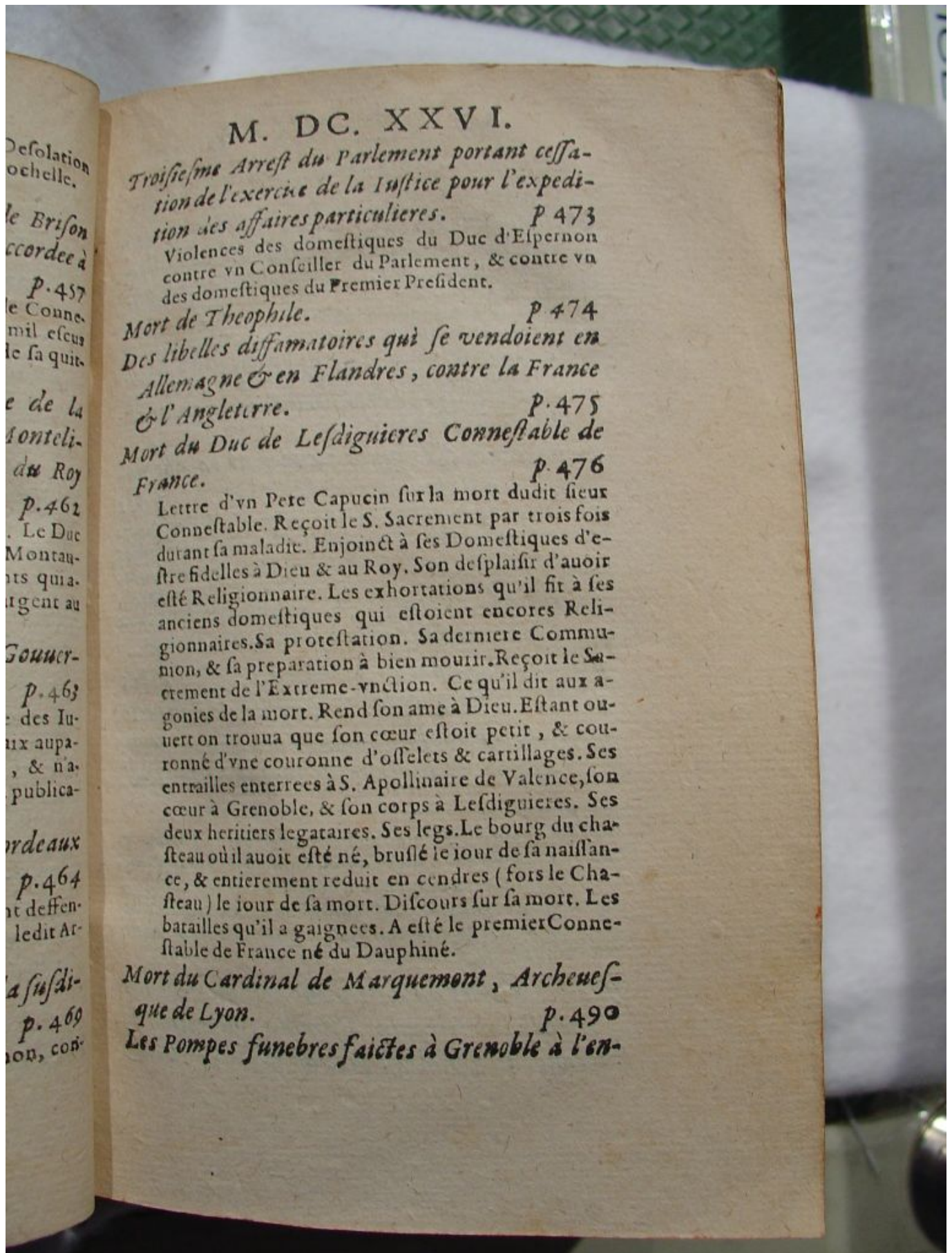
Table_1626_27.jpg



Table_1626_28.jpg



Table_1626_29.jpg



M. DC. XXVI.

Troisiesme Arrest du Parlement portant cessation de l'exercice de la Justice pour l'expedition des affaires particulieres. P. 473

Violences des domestiques du Duc d'Elpernon contre vn Conseiller du Parlement, & contre vn des domestiques du Premier President.

Mort de Theophile. P. 474

Des libelles diffamatoires qui se vendoient en Allemagne & en Flandres, contre la France & l'Angleterre. P. 475

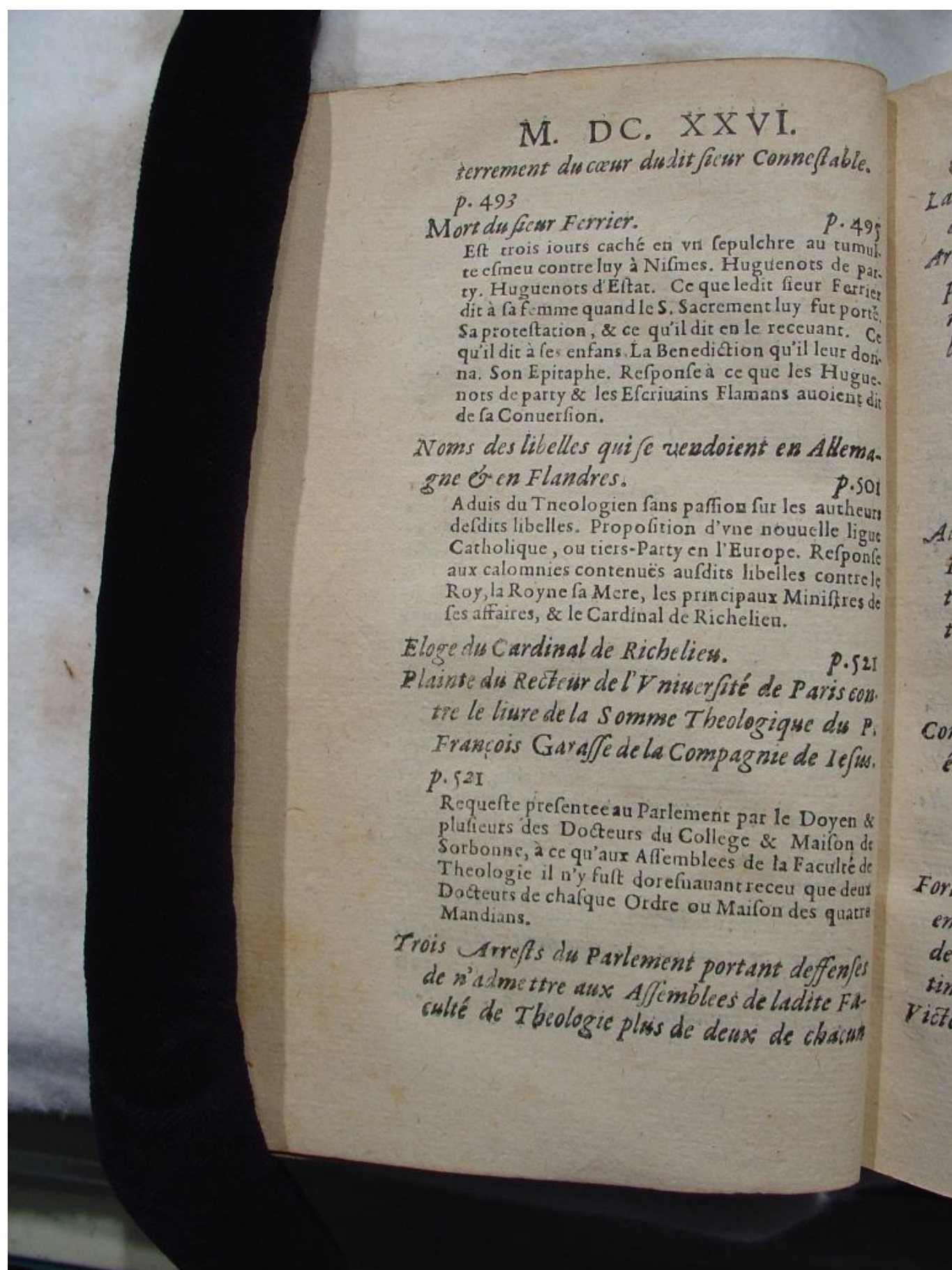
Mort du Duc de Lesdiguieres Connestable de France. P. 476

Lettre d'un Pete Capucin sur la mort dudit sieur Connestable. Reçoit le S. Sacrement par trois fois durant sa maladie. Enjoint à ses Domestiques d'estre fidelles à Dieu & au Roy. Son desplaisir d'auoir esté Religionnaire. Les exhortations qu'il fit à ses anciens domestiques qui estoient encores Religionnaires. Sa protestation. Sa derniere Communion, & sa preparation à bien mourir. Reçoit le Sacrement de l'Extreme-vnction. Ce qu'il dit aux agonies de la mort. Rend son ame à Dieu. Estant ouuert on trouua que son cœur estoit petit, & couronné d'une couronne d'osselets & cartillages. Ses entrailles enterrees à S. Apollinaire de Valence, son cœur à Grenoble, & son corps à Lesdiguieres. Ses deux heritiers legataires. Ses legs. Le bourg du chasteau où il auoit esté né, bruslé le iour de sa naissance, & entierement reduit en cendres (fors le Chasteau) le iour de sa mort. Discours sur sa mort. Les batailles qu'il a gaignees. A esté le premier Connestable de France né du Dauphiné.

Mort du Cardinal de Marquemont, Archeuesque de Lyon. P. 490

Les Pompes funebres faiçtes à Grenoble à l'en-

Table_1626_30.jpg



M. DC. XXVI.

Ordre des quatre Mandians. p. 524

*La Censure du livre de la Somme Theologique
du Pere Garasse.* p. 527

*Arrest du Conseil d'Etat du 18. Juillet 1626.
portant evocation de tous les differents surve-
nus entre les Docteurs de la Faculté de Theo-
logie.* p. 530

Les Docteurs de la Faculté tous d'accord de censu-
rer le livre de Santarel (pour la pernicieuse Doctri-
ne qui y estoit contenuë,) mais non pas des termes
auxquels la Censure estoit conceüe. Les Docteurs
des Ordes des quatre Mandians auront leur entrée
aux Assemblies de la Faculté comme au precedent,
jusques à ce qu'il y ait esté pourueu par le Roy.

*Autre Arrest du Conseil d'Etat, donné sur la
Requête des Superieurs des maisons des qua-
tre Mandians de Paris, poursuivans l'execu-
tion du susdit Arrest d'evocation.* p. 533

Defenses de traiter du Pouvoir des Roys, sans en
avoir obtenu Lettres Patentes du Roy signees en
commandement.

*Continuation du siege de Bagadet par les Turcs
és mois de Juillet & d'Aoust.* p. 536

L'Euphrate sert de barriere entre les armées des
Turcs & des Perles. Estat de l'armée des Turcs de-
vant Bagadet. Les Arabes des deserts fauorisent
les Perles.

*Fort basti sur le bord du Canal du Bosphore pour
empescher les Cosaques de la Russe Polonoise
de plus aller pirater jusques devant Constam-
tinople.* p. 538

Victoire des Turcs sur les Cosaques Russes p. 539

Le Caimacan Gargi Mehemet Eunuque fait Mansul, puis estranglé. P. 540

*Mort des Cardinaux de sainte Suzanne, du
Mont, & des Vrsins. p. 342*

Mort de la Duchesse de Modene. P. 543

Mort de l'Abbé du Bois à Rome. ibid.

*Pourquoy le Pape a mis des garnisons en toutes
les places des Estats d'Urbain du consentement
du vieil Duc François Marie de la Roüiere.
p. 546*

Longueur & largeur que sera le Domaine du saint
Siege, mais que les Estats d'Vrbin y soient retour-
nez par le decez dudit Duc. Deux Papes de la Mai-
son d'Vrbin de la Rouiere.

*De la tenuë des Consistoires, Colloques, Synodes
Prouvinciaux, & Synodes Nationaux de ceux
de la Religion pretendue reformee en France.
p. 548*

Leur Synode National assigné à Castres en ceste
année 1626. Lettres du Roy aux Deputez dudit
Synode.

*Lettres patentes du Roy adressantes à Monsieur.
Galland,*

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan